

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LA CONSERVATION ET LA  
RESTAURATION DES BIENS CULTURELS

AG3/PV.1-5 Cor.  
13 Décembre 1965

ASSEMBLEE GENERALE  
3ème Session  
Rome 5-9 Avril 1965

PROCES-VERBAUX

Corringendum

Page 7 - ligne 5 : au lieu de représentant lire "Président"

Page 17 Remplacer la dernière phrase du 4e alinéa : "Il faut également envisager.....etc." par la phrase suivante :

"Ce n'est que dans certains cas d'urgence que des détachements de fresques ont dû être entrepris : lorsque la consolidation de bâtiments a exigé l'exécution d'une nouvelle structure de résistance, ou dans le cas (unique à ce jour), d'un édifice sacrifié aux exigences de certains travaux publics d'intérêt national".

Page 17 Remplacer le dernier alinéa, par :

"Son pays dispose de quelques ateliers de musées pour de menus travaux de conservation. Le musée d'Art de Bucarest notamment restaure des peintures sur bois, sur toile; des métaux et des tissus.

Afin de favoriser l'échange et le contrôle entre pays de leurs expériences, il suggère que le Centre soit informé de leurs plus importants travaux, par de sommaires compte-rendus."